

Réf: Dossier N° 065431

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « HARMONY PLUS »

Siège social Abidjan, Port-bouet, SIR, Lot 504, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/11/2021 , et enregistrés au CEPICI le 10/12/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HARMONY PLUS »

Objet : La construction de bâtiments, promotion immobilière, travaux d'études en bâtiments, études et travaux BTP, génie civil et infrastructures, gestion immobilière, import-export et vente de matériels de construction et services annexes et divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Port-bouet, SIR, Lot 504, Ilot 02

Dirigeant(s) : M DEO BONGA JOSE PATRICK (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-05962 du 21/12/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°41036/GTCA/RC/2021 du 21/12/2021

